

**Délibération N° 2021-12**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 février 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET** : Fixation de l'enveloppe globale des moyens destinés à la formation (dossier accréditation)

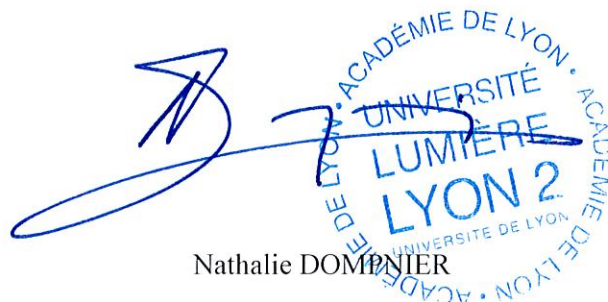
Les administrateurs approuvent l'enveloppe globale des moyens destinés à la formation dans le cadre de la prochaine accréditation (2022-2027), conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 31  
Dont :  
Pour : 26  
Contre : 2  
Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.